

d'étude immédiate. L'Alouette lulu est mentionnée dans la bibliographie en période internuptiale mais n'a pas été observée. Le dérangement du chantier est considéré comme très faible pour cette espèce qui pourra se reporter sur l'ensemble des espaces ouverts et des lisières présent sur l'ensemble du site.

La même réflexion est faite pour les rapaces en recherche alimentaire (chasse) qui ne seront pas impactés de manière significative lors du chantier puisqu'ils auront la capacité d'aller s'alimenter sur les parcelles où il n'y aura pas d'activité humaine.

Les oiseaux en migration active comme la Grue cendrée, la Cigogne blanche, la Cigogne noire, l'Oie cendrée ou en transit plus local comme l'Aigrette garzette et la Grande aigrette, peu susceptibles d'utiliser le site comme halte migratoire, ne seront pas affectés de façon significative par la phase chantier.

Analyse des impacts

Le dérangement généré par le chantier en hiver et en période de migration représentera un impact très faible pour l'ensemble de l'avifaune.



Dérangement en période de nidification

Le dérangement en période de nidification présente les mêmes conséquences pour l'avifaune, à savoir un effarouchement des espèces et leur déplacement en dehors de la zone d'influence du chantier, avec toutefois un impact plus important causé en cas d'avortement d'une nidification ou en cas d'abandon d'une nichée.

Certaines espèces patrimoniales n'ont pas été contactées ou ne sont mentionnées qu'en alimentation sur la zone d'étude, en particulier certains rapaces diurnes comme l'Autour des palombes, le Milan noir, le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore et les Faucons. L'impact du dérangement sera similaire à celui généré hors période de nidification : ces taxons auront la capacité à s'éloigner de la zone de chantier, et se reporter dans les mêmes typologies d'habitats (cultures, friches) sur l'aire d'étude immédiate. Pour d'autres espèces telles que le Martinet noir et les Hirondelles, le chantier n'est susceptible d'engendrer aucun effet significatif, ces espèces s'accommodant très bien de l'activité humaine.

Pour les espèces nicheuses, le dérangement concernera essentiellement les espèces de milieux ouverts de culture. Au sein des cultures, les espèces ciblées sont le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, l'Œdicnème criard, l'Alouette des champs, la Fauvette grisette, la Caille des blés et le Bruant proyer. Les espèces de milieux ouverts associés aux lisières bocagères, comme l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre, seront peu concernées par le chantier. La nidification dépendra avant tout de l'assolement en place au moment du chantier. Si le début des travaux a lieu avant la période de nidification, ces espèces auront la capacité à modifier leur site de reproduction, en s'éloignant de la zone de chantier, et le dérangement ne sera pas significatif. En revanche, les conséquences sur la reproduction de ces espèces peuvent être significatives si le chantier débute en cours de période de nidification. Dans ce cas, les nichées en cours peuvent être avortées. Au regard de l'enjeu de ces espèces, l'impact du dérangement sera très faible à modéré pour l'ensemble des espèces ciblées.

Les espèces de milieux boisés sont moins concernées par la phase de chantier, en raison de la distance raisonnable des emprises avec les boisements. Les oiseaux se reproduisant dans les haies et bosquets bordant les zones de chantier sont susceptibles d'être affectés par le dérangement du fait de la proximité des chemins d'accès aux éoliennes E01 et E03 essentiellement. La Linotte mélodieuse et autres passereaux des haies sont concernés par ce dérangement. Au regard de l'enjeu de ces espèces, l'impact du dérangement sera faible pour celles-ci.

Les individus ne faisant que survoler la zone (alimentation ou transit) ne seront pas concernés, l'impact sera non significatif.

Analyse des impacts

Le dérangement généré par le chantier en période de nidification est susceptible d'être plus ou moins significatif pour plusieurs espèces : il sera très faible à moyen pour les espèces en cours de nidification dans les milieux ouverts et bocagers, et non significatif pour les espèces en simple alimentation sur la zone d'étude.



II. 3. 1. 2. Perte et destruction d'habitats

L'aménagement des chemins d'accès, des plateformes de stockage et des aires de levage est susceptible d'occasionner une altération, voire une destruction directe d'habitats. On distinguera la destruction (habitat effectif), de la perte (habitat potentiel). Dans les deux cas, le chantier supprime un habitat d'espèce. L'atteinte est d'autant plus forte si elle s'effectue en période de nidification, puisqu'elle met en péril le succès reproducteur des espèces par destruction des nichées.

Perte et destruction d'habitats en période d'hivernage et de migration

Les espèces concernées en hiver sont essentiellement le Pluvier doré, le Vanneau huppé et l'Alouette lulu. La perte stricte d'habitat générée par le chantier est inférieure à 1 ha, soit dérisoire pour ces espèces au regard du potentiel de zones favorables aux rassemblements hivernaux et à leurs zones d'alimentation sur l'ensemble du territoire.

Pour la période de migration, en dehors de ces trois espèces qui présentent les mêmes caractéristiques qu'en période hivernale lors des haltes migratoires, les emprises concernent surtout des habitats de chasse pour les rapaces patrimoniaux, et des zones d'alimentation pour de nombreuses espèces. La perte globale d'espaces ouverts est estimée à 1 ha (chemins, plateformes et virages). Au regard de la surface globale disponible pour ces espèces sur le territoire, l'impact est considéré comme très faible pour l'ensemble des taxons.

Les haies et lisières sont utilisées à cette période essentiellement par les passereaux pour l'alimentation et le déplacement. Les rapaces les utilisent comme postes d'observation et de repos. Les arbres et haies impactées sont considérés de manière ponctuelle et leur suppression et/ou modification induira un impact négligeable pour l'avifaune en période internuptiale.

Analyse des impacts

La perte d'habitat en période hivernale et de migration demeure relativement limitée à l'échelle du territoire, et considérant le caractère plus mobile des espèces. L'impact est donc considéré comme très faible pour les espèces des milieux ouverts.



Perte et destruction d'habitats en période de nidification

Les espèces de milieux ouverts seront les premières concernées, puisqu'elles nichent au sol (cultures, prairies, bordures de chemins, etc.), et peuvent donc se situer sur les emprises de chantier (pistes, plateformes). Les espèces impactées sont fonction des assolements concernés (rotation des cultures). L'emprise des travaux consommera moins de 1 ha de cultures. Ceci représentera une perte sèche moins de 0,5% du territoire favorable aux espèces patrimoniales sur l'AEI. Au regard de l'enjeu de ces espèces, l'impact du dérangement par perte ou destruction sera faible pour les Busards, l'Édicnème criard, la Caille des blés, l'Alouette des champs, l'Alouette lulu et le Bruant proyer.

On peut également envisager une destruction de nichée au droit des emprises, dans les cultures et les bandes enherbées. Cette destruction demeurera ponctuelle, tout en sachant qu'il faut que l'assolement soit favorable. L'impact n'est pas maximisé par ce risque de destruction ponctuelle, et reste faible à très faible pour l'ensemble des espèces ciblées.

La perte d'habitat se concentre essentiellement sur les cultures, toutefois, dans le cadre du projet, le chantier prévoit la destruction de 59ml de haie relictuelle arborée (5 arbres et arbustes) pour l'accès à l'éolienne E3 et 1 arbre pour l'accès à l'éolienne E1. Ces arbres et arbustes ne présentent pas de cavité (loge de pic). Le cortège des espèces bocagères et de boisements sera peu impacté par cette suppression qui est jugée négligeable au regard de l'ensemble des haies et lisières disponibles sur l'aire d'étude immédiate. En outre, un linéaire de 55 m d'une haie multistrate sera taillé à 1,5 m. Au regard du faible linéaire impacté, l'impact ne sera pas significatif. De plus, cette haie gardera sa fonctionnalité de corridor, de site d'alimentation et de site de reproduction pour les espèces ne nécessitant pas de strates arborescentes. Cette dernière pourra se reformer au fil du temps.

Analyse des impacts

La perte d'habitat en période de nidification suit la même logique que l'effet du dérangement, à savoir qu'elle représente un impact peu significatif pour de nombreuses espèces, de négligeable à faible, en considérant une éventuelle destruction de nichée. Le linéaire de haies sera peu impacté par le projet, l'impact attendu sur les espèces liées à cet habitat par conséquent sera négligeable.



II. 3. 1. 3. Synthèse des impacts bruts en phase chantier sur l'avifaune

Attention, le code couleur emprunté est ici celui du rapport Milieu naturel de NCA (Volume 6) et diffère donc de celui emprunté dans le reste de l'étude d'impact.

Tableau 131 : Synthèse des impacts bruts en phase chantier sur l'avifaune

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF – Poitou-Charentes	Enjeu fonctionnel			Impact brut en phase chantier	
				nicheurs	hivernants	de passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement	Perte / Destruction d'habitat
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	NT	NA	-	DD	N		Faible		n.	n.
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN	LC	LC	EN	NT	N	Fort			n.	n.
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haeliatus</i>	DO / PN	VU	NA	LC	-	H		Faible		n.	n.
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Très fort	Faible		n.	n.
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Modéré	Faible		Faible	Faible
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N et D > 10 ind.	Modéré	Faible		Faible	Faible
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et D	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Faible
	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	Faible	Faible		n.	n.
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	VU	-	LC	-	N	Fort	Faible	Très faible	n.	n.
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC		Fort	Faible		n.	n.
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-		Faible	Faible	n.	n.	
Ansériformes	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	VU	LC	NA	NA			Très faible	Très faible	n.	n.
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible			n.	n.
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Fort	Faible		n.	n.
Charadriiformes	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	N et H > 35 ind.	Faible	Très faible		n.	n.
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N et H > 5 ind.		Très faible		n.	n.
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et H	Modéré	Modéré	Faible	Faible	n.
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H		Modéré	Faible	Très faible	n.
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	RE	-	NT	-	H		Faible		n.	n.
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.		Très faible	Très faible	Très faible	n.
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Cicconia cicconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N		Modéré		n.	n.
	Cigogne noire	<i>Cicconia nigra</i>	DO / PN	EN	NA	VU	NA	N et H		Faible		n.	n.
Columbiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	EN	NA	EN	N	Très fort			n.	n.
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU		Modéré			n.	n.
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT		Modéré			n.	n.
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-			Faible	Très faible	n.	n.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF – Poitou-Charentes	Enjeu fonctionnel			Impact brut en phase chantier	
				nicheurs	hivernants	de passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement	Perte / Destruction d'habitat
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Fort			n.	n.
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		Faible	Très faible	n.	n.
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU		Faible			Faible	n.
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H > 70 ind.		Très faible		n.	n.
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	N et H	Faible	Très faible		n.	n.
Passériformes	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU		Faible			Faible	Faible
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Modéré	Faible	Faible	Très faible	Faible
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	LC	-	LC	N	Modéré			n.	n.
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	n.
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N		Faible		n.	n.
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	LC	-	-	VU		Faible			Faible	n.
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	n.
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT		Très faible			n.	n.
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola cisticola</i>	PN	VU	-	-	NT		Faible			Très faible	Très faible
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT		Modéré			Très faible	n.
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	NT	-	DD	NT		Modéré			Très faible	Très faible
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	-	NT		Modéré			n.	n.
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC		Faible	Faible		Très faible	Très faible
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	n.
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT		Modéré			n.	n.
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	-	NT		Très faible			-	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible			-	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	Très faible
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	NT	-	NA	EN	N	Très fort			n.	n.
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Très fort			n.	n.
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT		Très faible			-	-	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN	EN	-	-	EN		Faible			-	-	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	PN	VU	-	EN	EN	N	Très fort			n.	n.	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Très fort	Faible		n.	n.	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	VU	N		Faible		n.	n.	

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (IUCN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF – Poitou-Charentes	Enjeu fonctionnel			Impact brut en phase chantier	
				nicheurs	hivernants	de passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement	Perte / Destruction d'habitat
Passériformes	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	LC	-	NA	NT		Modéré			n.	n.
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N	Très fort			Très faible	n.
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	NT	NA	NA	VU		Modéré			n.	n.
	Serin cini	<i>Serinus serinue</i>	PN	VU	-	NA	NT		Modéré			n.	n.
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubetra</i>	PN	NT	NA	NA	NT		Faible			n.	n.
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Modéré			Très faible	n.
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NA	-	LC	N		Faible	Très faible	n.	n.
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	N et H > 5 ind.		Faible	Très faible	n.	n.
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	Très faible			n.	n.
Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	-	-	NT		Modéré			n.	n.
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N	Très fort			n.	n.
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	N	Très fort			n.	n.
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN	LC	NA	NA	VU	N	Très fort			n.	n.
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT		Modéré			n.	n.
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU		Très faible			n.	n.
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	VU	NA	NA	CR	N et H > 2 ind.		Faible	Très faible	n.	n.
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			n.	n.

Légende :

En gris : espèce mentionnée par le GODS, non contactée sur l'aire d'étude immédiate (AEI), mais susceptible de la fréquenter ou la survoler en période de nidification, de migration et/ou d'hivernage.

Statut réglementaire : PN : Liste des espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive Oiseaux, relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées (LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou Charentes (IUCN, 2018)) : - : Données non renseignées ; NA : Non applicable ; NE : non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements post-nuptiaux ; N : Déterminant nicheur ; D : dortoirs utilisés chaque année.

Impact brut : n = négligeable ; - = impact peu probable ou absent

II. 3. 2. Effets temporaires sur les chiroptères

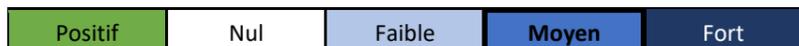
II. 3. 2. 1. Dérangement

Concernant les chiroptères, le dérangement potentiel engendré par le chantier concerne uniquement des espèces arboricoles dont le gîte serait situé à proximité du chantier, et donc soumis aux éventuels bruits et vibrations.

Sur l'aire d'étude, un nombre important de gîtes arboricoles potentiels ont été relevés, avec un potentiel d'accueil variant de faible à fort. Ainsi, il est envisagé un dérangement pour les chauves-souris arboricoles, notamment au niveau des gîtes potentiels situés en bordure de chemins d'accès. Au total, deux gîtes à potentiel d'accueil faible et un gîte à potentiel d'accueil fort peuvent être impactés par un dérangement durant la phase travaux.

Analyse des impacts

Au total, deux gîtes à potentiel d'accueil faible, et un gîte à potentiel d'accueil fort peuvent être impactés par un dérangement durant la phase travaux. L'enjeu est moyen.



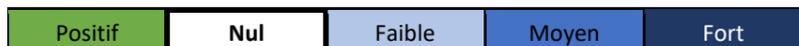
II. 3. 2. 2. Perte et destruction d'habitats

La destruction d'habitats est relative à la suppression de haies accueillant des arbres favorables au gîte arboricole, voire d'arbres-gîtes isolés. En général, les haies et lisières boisées représentent également un corridor privilégié pour la chasse et le transit de la majorité des espèces de chiroptères. Il s'agit d'éléments linéaires qui concentrent la ressource alimentaire en insectes. Par conséquent, la perte d'une haie s'associe à la diminution de la biomasse, qui oblige en compensation à modifier l'activité de chasse, et favorise la compétition intra et interspécifique.

Dans le cadre du projet, le chantier prévoit d'impacter 59ml d'une haie relictuelle arborée de manière très discontinuée à l'échelle de l'AEI qui comprend environ 7,61 km de haies. En effet, le chemin d'accès à l'éolienne E03 nécessitera la suppression de 5 arbres et arbustes de cette haie relictuelle arborée. Aussi, une douzaine d'arbres devront être élagués sur le chemin menant à l'accès à l'éolienne E3, leur fonctionnalité ne sera pas impactée de manière significative. Un arbre sera également rasé pour l'accès à l'éolienne E1. Enfin, 55ml d'une haie multistrate seont taillés à 1,5 m. La fonctionnalité de corridor ne sera pas modifiée et la strate arborescente réapparaîtra au fil du temps. La perte sèche n'est pas considérée ici comme significative pour ce groupe puisqu'une continuité des corridors de déplacement est préservée. Aucun gîte connu ou potentiel ne sera détruit.

Analyse des impacts

Aucune perte ou destruction d'habitat significative n'est envisagée au niveau des emprises directes du chantier. L'enjeu est nul.

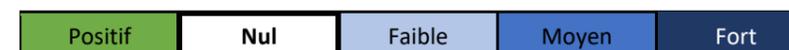


II. 3. 2. 3. Mortalité

Dans l'éventualité de la suppression d'un arbre favorable au gîte, si la destruction a lieu durant la période de fréquentation (en hiver ou été), une destruction d'individus sera possible. Il ne s'agira plus simplement ici d'une perte d'habitat potentiel, mais bien d'une destruction d'espèce protégée, couplée à la perte d'un habitat d'espèce.

Analyse des impacts

Aucun arbre-gîte ne sera détruit par le chantier, la probabilité de mortalité en phase chantier sera nulle. En effet, même si un dérangement peut être occasionné, les arbres-gîtes étant utilisés souvent en période estivale, le pire des cas peut être un abandon temporaire du gîte par les chiroptères pendant la phase chantier. Les réserves énergétiques des chiroptères étant importantes à cette période, l'impact sur les populations n'est pas significatif.



II. 3. 2. 4. Synthèse des impacts bruts en phase chantier pour les chiroptères

Tableau 132 : Synthèse des impacts bruts en phase chantier sur les chiroptères

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Enjeu fonctionnel	Impact brut	
				Perte / Destruction d'habitat	Mortalité
Barbastelle d'Europe	DH2-4 – PN	LC	Fort	n.	-
Grand Murin	DH2-4 – PN	LC	Fort	n.	-
Grand Rhinolophe	DH2-4 – PN	VU	Fort	n.	-
Minioptère de Schreibers	DH2-4 – PN	CR	Modéré	n.	-
Murin à moustaches	DH4 – PN	LC	Fort	n.	-
Murin à oreilles échancrées	DH2-4 – PN	LC	Modéré	n.	-
Murin d'Alcathoé	DH4 – PN	LC	Fort	n.	-
Murin de Bechstein	DH2-4 – PN	NT	Très faible	n.	-
Murin de Daubenton	DH4 – PN	EN	Faible	n.	-
Murin de Natterer	DH4 – PN	LC	Fort	n.	-
Noctule commune	DH4 – PN	VU	Faible	n.	-
Noctule de Leisler	DH4 – PN	VU	Modéré	n.	-
Oreillard gris	DH4 – PN	LC	Fort	n.	-
Oreillard roux	DH4 – PN	LC	Faible	n.	-
Petit Rhinolophe	DH2-4 – PN	NT	Fort	n.	-

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Enjeu fonctionnel	Impact brut	
				Perte / Destruction d'habitat	Mortalité
Pipistrelle commune	DH4 – PN	NT	Fort	n.	-
Pipistrelle de Kuhl	DH4 – PN	NT	Fort	n.	-
Pipistrelle de Nathusius	DH4 – PN	NT	Très faible	n.	-
Pipistrelle pygmée	DH4 – PN	DD	Très faible	n.	-
Sérotine commune	DH4 – PN	NT	Modéré	n.	-

Légende des tableaux :

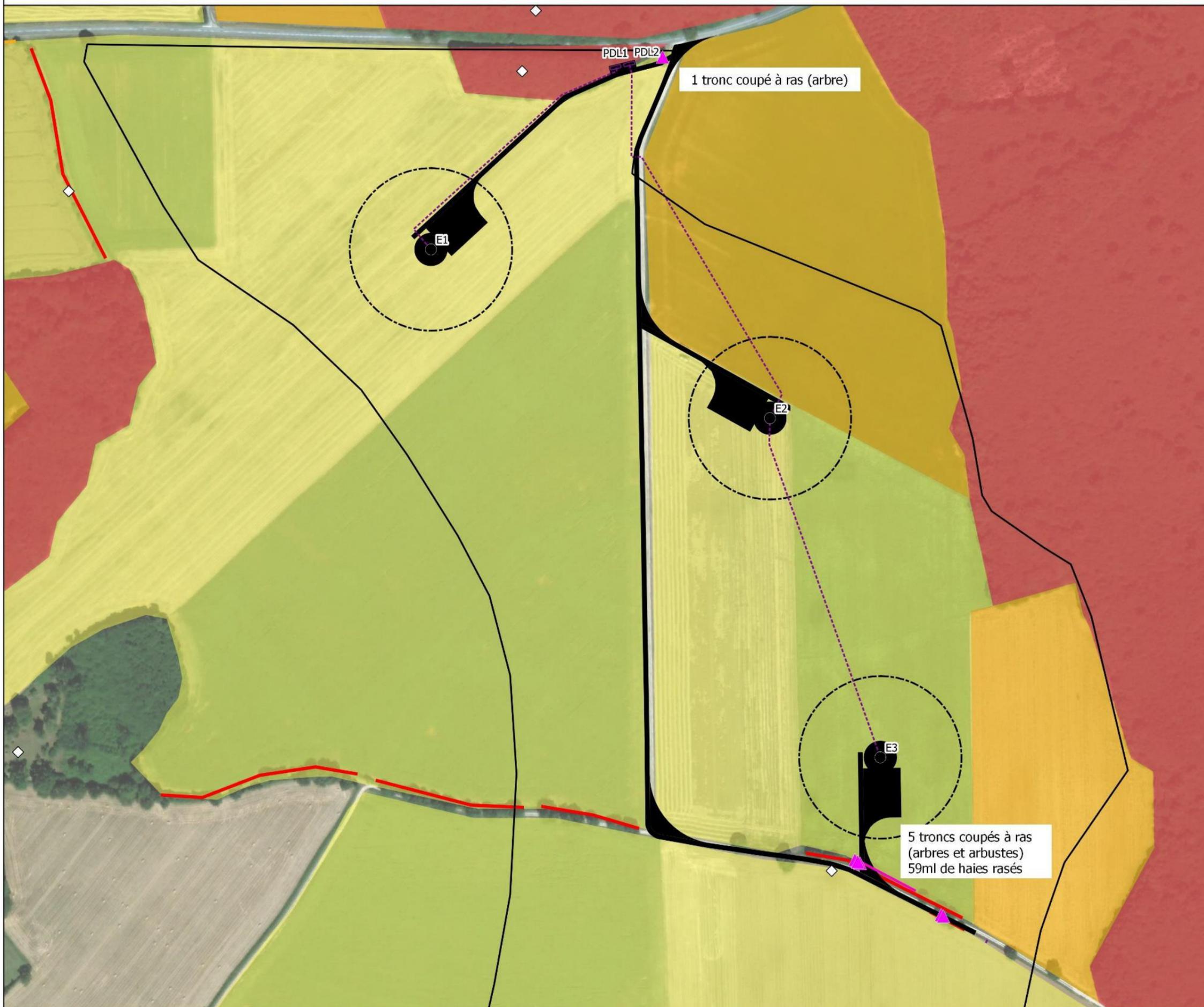
Statut réglementaire :

PN : Liste des espèces protégées au niveau national ; DH : Directive Habitats Faune Flore (Annexe II et/ou IV) ;

Statut local : LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou-Charentes (2018) ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes

Impact brut : n. = négligeable ; - = impact peu probable ou absent

Impacts relatifs au chantier sur les chiroptères



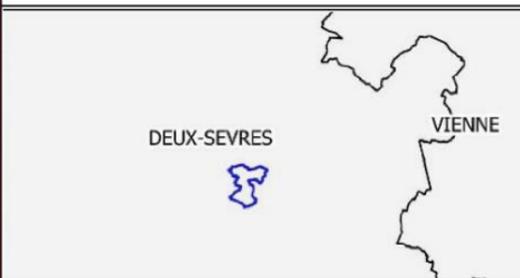
- Zone d'implantation potentielle
- Eolienne
- Zone de survol des pales (rotor de 150 m)
- Aménagements (accès, plateformes, fondations et postes de livraison)
- Réseau électrique interne

Enjeux habitats naturels - Chiroptères

- Faible
- Modéré
- Fort

Enjeux haies fonctionnelles - Chiroptères

- Fort
- Haie impactée pour accès
- Troncs coupés à ras pour accès
- Gites potentiels chiroptères



Projet éolien de la Foye (79)

Impacts relatifs au chantier sur les chiroptères

N° CARTE - FOYE_IMP-CHIRO-CHANTIER
 FORMAT - A3 ECHELLE - 1/3 500
 COORDS - L93 DATE - 12/03/2020
 © WORLD ORTHO, NCA Environnement



II. 3. 3. Effets temporaires sur la faune terrestre

II. 3. 3. 1. Dérangement des espèces

Le dérangement de la faune terrestre cible les espèces les plus sensibles à l'activité humaine, en particulier les mammifères et les reptiles. Le groupe des insectes ou les amphibiens sont moins sujets à fuir la présence humaine ou celle des engins.

L'impact du chantier se traduit par un effet repoussoir plus ou moins marqué. Tout comme pour l'avifaune, le simple repoussement des espèces en dehors de la zone d'influence du chantier n'apparaît pas toujours comme un effet significatif, sauf lorsque la période de chantier coïncide avec la période de reproduction. Les éoliennes seront toutes implantées en milieu ouvert, en dehors de toute zone humide. Les chemins d'accès bordent toutefois deux haies (multistrata et relictuelle arborée) et une lisière de bosquet qui représente un enjeu modéré.

Un dérangement sera tout de même possible sur quelques portions des chemins d'accès au chantier. Le linéaire impacté reste très faible au regard de la densité de lisières favorables non touchées au sein de l'AEI.

Analyse des impacts

L'impact du dérangement sur la faune terrestre est considéré comme négligeable en phase chantier pour les reptiles, les mammifères terrestres et l'entomofaune et absente pour les amphibiens.



II. 3. 3. 2. Perte et destruction d'habitats

La destruction ou perte d'habitats concernera les milieux ouverts (cultures) pour l'aménagement des pistes et plateformes ainsi que la destruction de 59ml de haie relictuelle arborée (6 arbres et buissons au total) pour la création de l'accès à l'éolienne E3 et E1.

La perte sèche d'habitats ouverts est peu préjudiciable à la faune terrestre, car peu d'enjeux ont été observés au niveau des emprises (cultures). La destruction de haies représente la perte la plus significative pour les reptiles (reproduction et hivernage), les amphibiens (hivernage), les mammifères terrestres ainsi que pour l'entomofaune (lépidoptères rhopalocères et coléoptères saproxylophages). Elle représente en effet une perte d'habitat pour les espèces associées. Ce constat est d'autant plus préjudiciable pour les espèces très spécialistes, en considérant la représentativité de l'habitat détruit sur le territoire. Aucun linéaire complet ne sera toutefois supprimé, l'impact restant localisé à quelques dizaines de mètres au niveau d'une haie relictuelle arborée. L'effet lisière et corridor sera ainsi maintenu pour la faune terrestre, la suppression de quelques individus arborescents et buissonnants d'une haie peu fonctionnelle n'étant pas préjudiciable. Le rabattement de 55ml d'une haie multistrata à 1,5 m ne sera pas préjudiciable pour ce groupe, du fait que la fonctionnalité de corridor sera préservée. Le linéaire impacté est négligeable au regard de la densité de lisières sur l'aire d'étude.

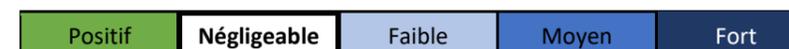
Concernant les amphibiens, l'emprise du chantier (zone cultivée) est déconnectée de tout habitat de reproduction et de maillage bocager à proximité de ceux-ci (utilisé pour la dispersion). Les espèces recensées et connues à l'échelle communale représentent un enjeu faible à modéré au regard de leur statut local. Leurs habitats n'étant pas détruits lors de la phase chantier, l'impact brut est négligeable pour ce groupe.

Concernant les insectes, trois espèces patrimoniales de lépidoptères rhopalocères et deux espèces patrimoniales de coléoptères saproxylophages ont été considérées. Les enjeux sont cependant localisés au niveau des boisements

et des arbres présentant un potentiel pour les coléoptères saproxylophages, potentiel absent sur la zone concernée. Pour les lépidoptères rhopalocères, l'enjeu fonctionnel est concentré au niveau des haies, conférant ainsi un impact brut négligeable pour les groupes en raison de la proportion négligeable de haie détruite à l'échelle de l'AEI.

Analyse des impacts

L'impact de la perte / destruction d'habitats est considéré comme négligeable pour la faune terrestre en phase chantier.



II. 3. 3. 3. Mortalité

Les mammifères terrestres à enjeu sur le site, en plus d'avoir une activité plutôt nocturne (à l'exception de l'Ecureuil roux), ont un fort potentiel de fuite, par conséquent on peut considérer que le risque de mortalité est négligeable pour ces espèces. A noter que les reptiles sont sensibles aux vibrations engendrées par les engins et êtres vivants qui se déplaceraient dans leur direction ou à proximité, leur laissant ainsi le temps de s'échapper. Dans le cadre de ce chantier, en considérant une vitesse plutôt modérée des véhicules se déplaçant, les animaux auront le temps de s'échapper. Dans le cas contraire, bien que cet impact concerne nécessairement des espèces protégées, on peut considérer qu'il demeurera extrêmement ponctuel (individus non réactifs). Il en est de même pour les amphibiens. Concernant l'entomofaune, la mortalité occasionnée est considérée comme nulle pour les lépidoptères rhopalocères en raison de la réaction de fuite à l'approche. Pour les coléoptères saproxylophages, la mortalité est considérée comme nulle en raison de l'absence de potentiel au niveau des arbres et arbustes concernés par l'aménagement de l'accès à l'éolienne E3 et E1 (destruction).

Analyse des impacts

Le risque de destruction d'individus est considéré comme négligeable à nul pour la faune terrestre.



II. 3. 3. 5. Synthèse des impacts bruts en phase chantier pour la faune terrestre

Tableau 133 : Synthèse des impacts bruts en phase chantier pour la faune terrestre

Espèces	Statut réglementaire	LRR	Dét.ZNIEFF	Enjeu fonctionnel	Impact brut		
					Dérangement	Perte / Destruction d'habitat	Mortalité
AMPHIBIENS							
Crapaud épineux	PN	LC	-	Modéré (boisements et haies) et fort (masses d'eau)	n.	n.	n.
Grenouilles vertes	PN	DD	-		n.	n.	n.
Alyte accoucheur	DH4 – PN	NT	-		n.	n.	n.
Rainette verte	DH4 – PN	NT	X		n.	n.	n.
Salamandre tachetée	PN	LC	-		n.	n.	n.
Triton marbré	DH4 – PN	NT	X		n.	n.	n.
Triton palmé	PN	LC	-		n.	n.	n.
REPTILES							
Lézard des murailles	DH4 – PN	LC	-	Faible (milieux ouverts) à modéré (bois / haies)	n.	n.	n.
Lézard vert occidental	DH4 – PN	LC	-		n.	n.	n.
Couleuvre verte et jaune	DH4 – PN	LC	-		n.	n.	n.
MAMMIFERES TERRESTRES							
Belette d'Europe	-	VU	-	Modéré (bois / haies)	n.	n.	n.
Ecureuil roux	PN	LC	-		n.	n.	n.
Lapin de Garenne	-	NT	-		n.	n.	n.
Genette commune	PN	LC	-		n.	n.	n.
Hérisson d'Europe	PN	LC	-		n.	n.	n.
Martre des Pins	DH5	LC	X		n.	n.	n.
Muscardin	DH4 – PN	DD	X		n.	n.	n.
Putois d'Europe	DH5	VU	-		n.	n.	n.
LEPIDOPTERES RHOPALOCERES							
Moyen Nacré	-	NT	-	Modéré (bois / haies)	n.	n.	-
Thécla du Prunier	-	NT	X		n.	n.	-
Tristan	-	NT	-		n.	n.	-
COLEOPTERES SAPROXYLOPHAGES							

Espèces	Statut réglementaire	LRR	Dét.ZNIEFF	Enjeu fonctionnel	Impact brut		
					Dérangement	Perte / Destruction d'habitat	Mortalité
Lucane cerf-volant	DH2	-	-	Modéré (bois) à fort (haies)	-	-	-
Grand Capricorne	DH2-4 – PN	-	-		-	-	-

Légende des tableaux :

Statut réglementaire :

PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitats Faune Flore (Annexe 2 et/ou 4 et/ou 5) ;

LRR : Liste rouge régionale :

Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes (2016) : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; DD : données insuffisantes.

Mammifères sauvages du Poitou-Charentes (2018) : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; DD : Données insuffisantes

Lépidoptères rhopalocères du Poitou-Charentes (2019) : NT : quasi-menacée

Dét.ZNIEFF : X = espèce déterminante ZNIEFF pour le département ou la région.

Impact brut : n. = négligeable ; - : impact absent.